

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Nº24T303

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE: 8.3 Voirie** 

**OBJET : Travaux de raccordement électrique pour FREE MOBILE Chemin de Figuerolles** 

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter de la date de signature pour une durée de 90 jours

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CANASYSTEM – ZA les Pielettes – 13740 LE ROVE** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 0 4 NOV. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire, Eric Le Dissès



245303



## **ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION**

En date du 0 4 NOV. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
CHEMIN DE FIGUEROLLES	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIREcanasystem	
Adresse za les Pielettes 13740 LE ROVE	
Tél./FAX 07 83 26 49 19	Mail canasystem@free.fr
POUR LE COMPTE DE	
ENEDIS	
DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
De la date de signature pour 90 jours <i>NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE</i>	
Travaux de raccordement electrique pour FREE MOBILE	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem	nent de voirie CUMPM
x Oui Non	x DAET
180m Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h	x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	x ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
x CHAUSSEE RETRECIE	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
	Voir plan de circulation ou délestage
x TRAVAUX 1/2 chaussée	Voir plan de circulation ou délestage  x Passage VL et PL
x TRAVAUX 1/2 chaussée  x CONES DE SIGNALISATION	
	x Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	x Passage VL et PL  x PROTECTION DES PIETONS  INSTALLATION NACELLE

